



BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I – Cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité et équilibre. Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'entend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 28 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région à chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 923 390.88 €

Les dépenses et les recettes se décomposent comme suit :

COMMUNE DE THEILLAY

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

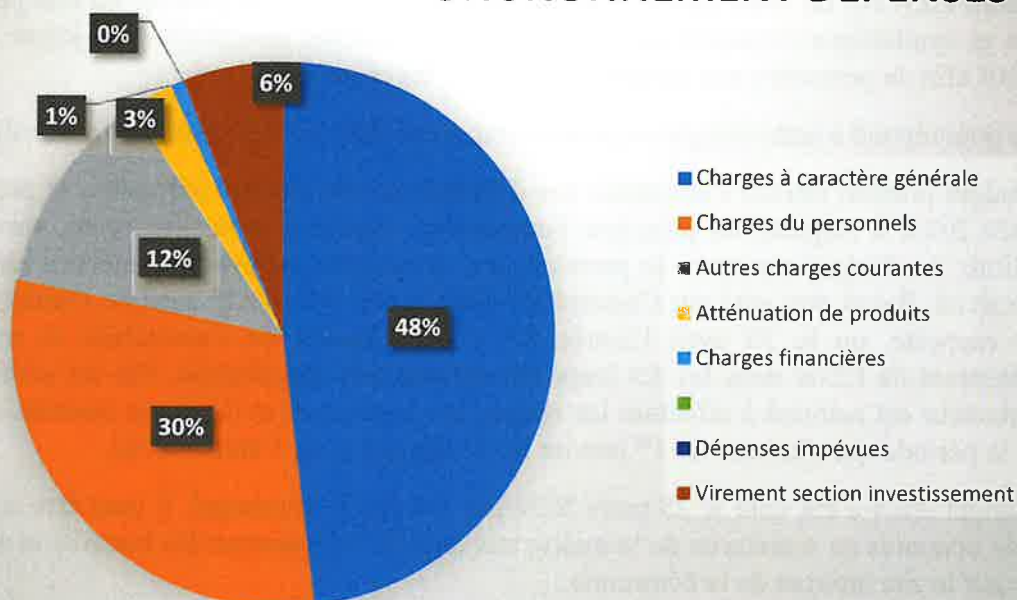
Publié le



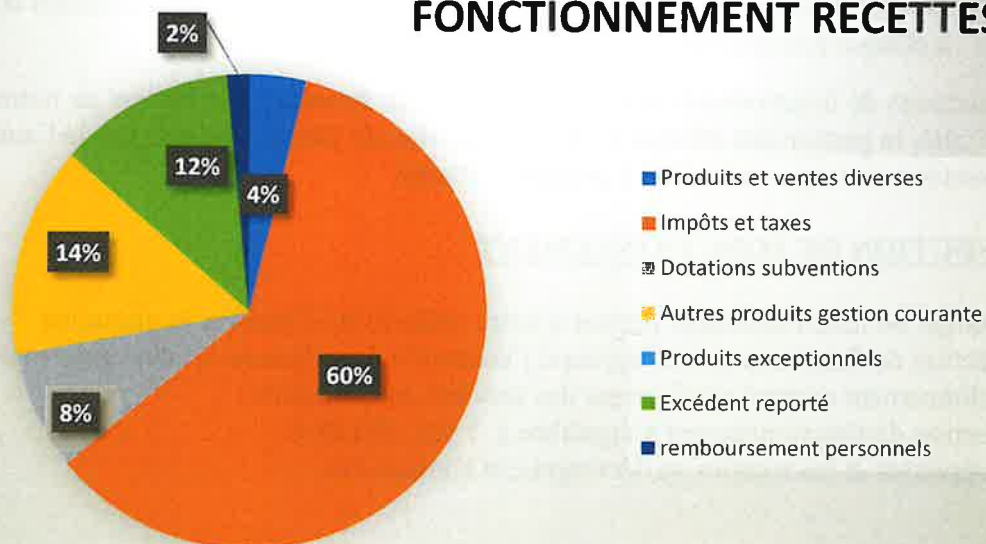
ID : 041-214102568-20240328-2024BPPRINCIPAL-BF

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
Charges à caractère générale	924 470,00 €	Produits et ventes diverses	73 190,00 €
Charges du personnels	579 500,00 €	Impôts et taxes	1 156 386,00 €
Autres charges courantes	238 565,00 €	Dotations subventions	157 148,00 €
Atténuation de produits	50 000,00 €	Autres produits gestion courante	275 010,00 €
Charges financières	15 851,00 €	Produits exceptionnels	
		Excédent reporté	231 656,88 €
Dépenses imprévues	- €	Remboursement personnels	30 000,00 €
Virement section investissement	115 004,88 €		
TOTAL	1 923 390,88 €		1 923 390,88 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES



FONCTIONNEMENT RECETTES





Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

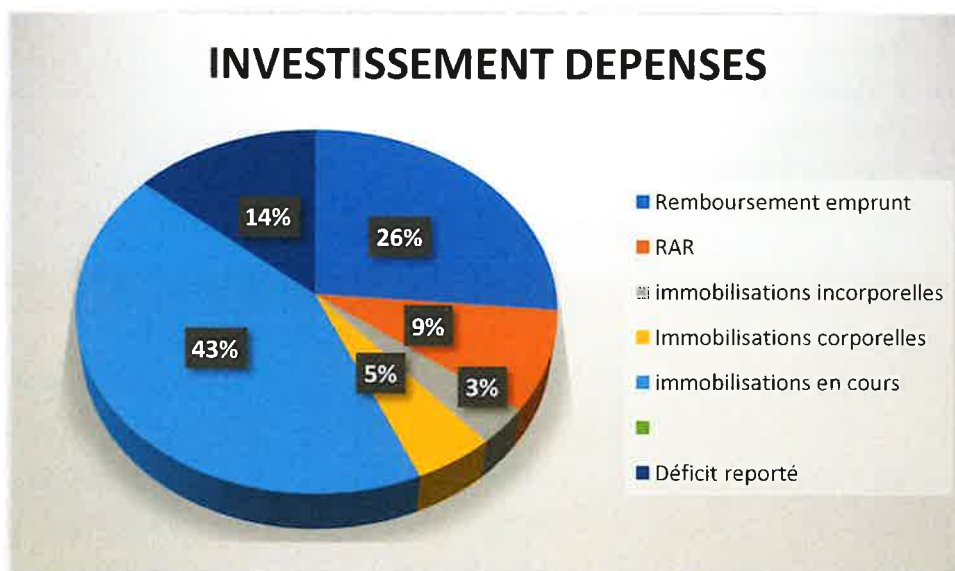
- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations diverses, ...)

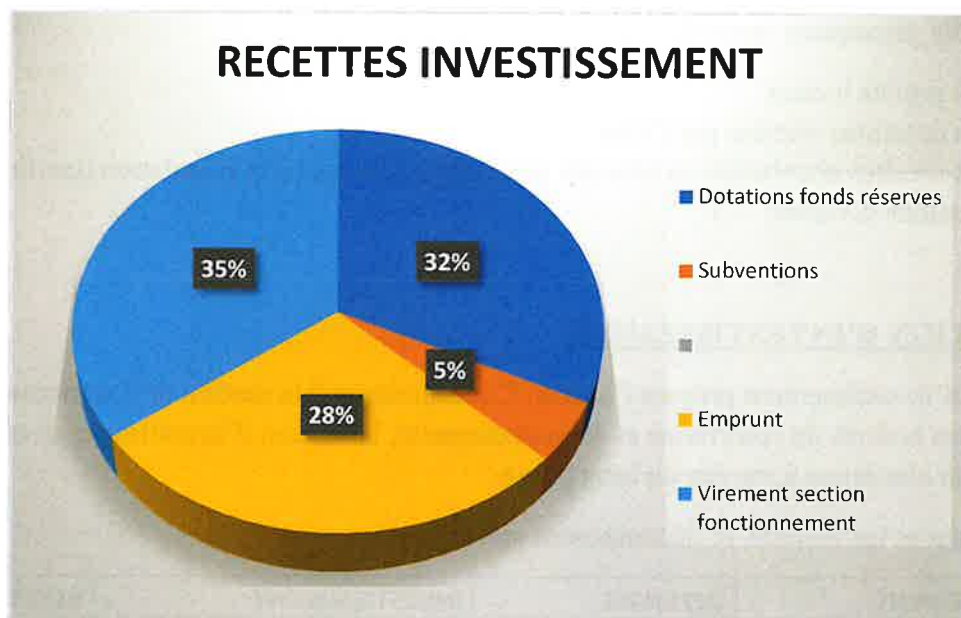
III - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les dépenses et les recettes se décomposent comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	INVESTISSEMENT	RECETTES
Remboursement emprunt	86 310,00 €		
RAR	29 275,51 €	Dotations fonds réserves	104 988,07 €
Immobilisations incorporelles	11 000,00 €	Subventions	15 948,00 €
Immobilisations corporelles	15 980,00 €		
Immobilisations en cours	140 000,00 €	Emprunt	91 637,12 €
Déficit reporté	45 012,56 €	Virement section fonctionnement	115 004,88 €
TOTAL	327 578,07 €		327 578,07 €





Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles
 - o Etude sur la biodiversité 11 000.00 €
- Chapitre 21 - immobilisations corporelles : acquisitions
 - o Columbarium 5 429.00 €
 - o Matériels services techniques 2 700.00 €
 - o Autres immobilisations 7 500.00 €
- Chapitre 23 – immobilisations en cours : travaux, installations
 - o Travaux éclairage public 5^{ème} tranche 43 000.00 €
 - o Panneaux de voirie 5 000.00 €
 - o Piste BMX 24 000.00 €
 - o Travaux bâtiments 50 000.00 €

BUDGETS ANNEXES

BUDGETS	Budget primitif 2024	
	Prévisions	
	Investissement	Fonctionnement
Boucherie	0.00 €	26 362.46 €
Logement rue de la Gare	8 425.45 €	14 650.60 €
MARPA	82 845.05 €	61 010.00 €
Assainissement	565 414.24 €	116 517.00 €
Régie de Transports	31 073.29 €	42 058.97 €

Fait à Theillay, le 28 mars 2024

Le Maire,
 Gérard CHOPIN

